

Jeudi 20 décembre 2018

Rentrée 2019 : trois spécialités en classe de première pour avoir la liberté de choisir en suivant ses goûts et ses centres d'intérêts

A la rentrée 2019, les séries ES/L/S disparaissent car elles ne tenaient pas suffisamment compte de la diversité des talents et des aspirations des lycéens.

Les séries sont remplacées par des enseignements de spécialité : 3 en première (à raison de 4 heures par enseignement) et 2 en terminale, (à raison de 6 heures par enseignement). Ces enseignements donneront la possibilité aux élèves d'approfondir leurs connaissances dans les domaines qu'ils auront choisis. Ils permettront également aux élèves de concevoir progressivement leur projet d'études et de préparer leur réussite dans l'enseignement supérieur.

En première et en terminale, tous les élèves suivront également un ensemble d'enseignements communs représentant plus de 50% du temps scolaire : français en 1re et philosophie en terminale, enseignement scientifique en voie générale et enseignement mathématique en voie technologique, histoire-géographie, enseignement moral et civique, langue vivante A et langue vivante B, éducation physique et sportive. Ces enseignements garantissent à tous l'acquisition des savoirs fondamentaux et d'une culture humaniste et scientifique ouverte aux enjeux de l'avenir. Ils préparent chaque élève aux exigences de l'enseignement supérieur et du monde professionnel.

1. Le calendrier de présentation

L'académie de Lyon a publié le projet de carte des enseignements de spécialité proposés par les établissements publics et privés de l'académie sur son site :

<http://www.ac-lyon.fr/cid137338/les-enseignements-de-specialite-dans-les-lycees-de-l-academie-de-lyon.html>

Les chefs d'établissement communiquent la carte aux parents d'élèves avant les vacances de Noël.

Après les vacances de Noël, les lycéens de Seconde, pourront échanger avec leurs professeurs sur les enseignements de spécialité qui les attirent afin de murir les choix qu'ils feront définitivement en juin. Ils pourront également opter pour une série de la voie technologique.

Des outils sont d'ores et déjà en ligne pour accompagner les élèves dans leur réflexion : <http://www.secondes2018-2019.fr/>.

En parallèle, l'ONISEP ouvre vendredi 21 décembre le site « HORIZONS 2021 » destiné aux élèves de seconde et à leurs familles. Ce site est un outil d'aide aux choix d'enseignements de spécialité de la voie générale. Il permet aux élèves d'en connaître le contenu, et surtout de découvrir les horizons proposés par chaque enseignement de spécialité ou découlant de leurs combinaisons.

Début 2019, ONISEP publiera une information nationale sur les enseignements de spécialité, après consolidation de toutes les académies.

2. Plus de liberté, plus d'approfondissement

Avec trois spécialités en classe de première, puis deux spécialités en classe de terminale, la réforme du lycée d'enseignement général permet aux élèves de disposer d'un choix d'enseignements beaucoup plus important que précédemment.

Là où les lycéens devaient opter entre trois séries (L, ES, S) qui avaient des prestiges différents et enfermaient les élèves dans des couloirs, le choix de trois enseignements de spécialité en première à la rentrée 2019, permet un parcours beaucoup plus personnalisé davantage lié aux goûts, aux passions et aux centres d'intérêts de chaque lycéen. Ces choix se feront aussi en cohérence avec les projets d'avenir qui s'affineront tout au long des années au lycée.

3. Principes d'établissement de la carte des spécialités

Dans chaque académie, la carte des enseignements de spécialité des lycées publics et des lycées privés sous contrat a été préparée dès le mois de septembre dans un dialogue entre le rectorat et chaque établissement. Des réunions en bassins de formation se sont tenues dans la plupart des académies afin d'avoir une définition harmonieuse de la carte des enseignements de spécialité. Elle s'appuie sur les ressources humaines présentes dans les établissements.

Les principes définis nationalement pour l'implantation des cartes de spécialités :

- 7 spécialités sont implantées dans la très grande majorité des établissements : mathématiques, physique-chimie, sciences et vie de la Terre, sciences économiques et sociales, histoire-géographie – géopolitique et sciences politiques, humanités-littérature-philosophie, langues-littérature-cultures étrangères.
- 5 spécialités font l'objet d'implantations académiques par bassin de formation: langues et cultures de l'Antiquité, numérique et sciences informatiques, arts, sciences de l'ingénieur, biologie – écologie*.

Afin de revitaliser les établissements éloignés ou moins attractifs, certains enseignements de spécialité, moins courants, ou très demandés y seront installés.

Ainsi, la nouvelle organisation du lycée propose, aux élèves de lycée, une offre enrichie par rapport au système actuel des séries. Pour mémoire : aujourd'hui 16% des lycées publics n'offrent pas les trois séries (L, ES, et S) et 20% des établissements ont moins de 5 classes. Nombre de ces établissements proposeront 7 enseignements de spécialité.

*biologie-écologie est une spécialité offerte uniquement dans les établissements agricoles